

QUESTIONS DIVERSES

000105

AFFAIRE N° 25/11

O B J E T : CENTRE DE SECOURS DE SAINT-DENIS

- approbation du D C E
- autorisation de solliciter une subvention pour la 2ème tranche des travaux

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibérations du Conseil Municipal en date du 13 Août 1981 et du 6 Juillet 1982, vous avez approuvé le projet de construction d'un Centre de Secours à Saint-Denis.

Messieurs BOCQUEE et RIVIERE Architectes Lauréats, viennent de me transmettre le Dossier de Consultation d'Entreprises.

Ces travaux dont le coût total s'élève à 10 050 579 Francs H.T. (10004375 F TTC) valeurs Mars 82 conformes au prix plafond fixé par vous lors du Conseil du 6 JUILLET a déjà fait l'objet d'une subvention du Ministère de l'Intérieur de 350 000 Francs correspondant à la 1ère tranche de travaux de 4 000 000 Francs.

La 2ème tranche de travaux de 6 804 000 Francs peut également faire l'objet d'une subvention de 10% du Ministère de l'Intérieur.

Le plan de financement de cette opération pourrait alors être le suivant

1ère tranche :

- subvention Ministère de l'Intérieur : 350 000 F
- emprunt C D C : 3 650 000 F

2ème tranche :

- subvention Ministère de l'Intérieur : 680 000 F
- emprunt C D C : 6 123 000 F

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Intérieur une subvention de 680 400 F pour la 2ème tranche des travaux;
- d'approuver les plans de financement exposés ci-dessus;
- d'approuver le D C E et de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultats infructueux à passer un marché négocié avec la ou les entreprises présentant les offres les plus avantageuses.

Je mets *la* question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE:

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 16 Décembre 1982